

PS
8493
J4
C617
1872

A SON EMINENCE

LE CARDINAL FRANCHI

PRÉFET DE LA PROPAGANDE

EMINENCE,

Sa Grandeur Mgr. de Montréal me communique une admonition très-sévère, venue du St. Office, par l'entremise de Votre Eminence, en date du 16 avril, 1874.

D'après ce document, le St. Office a, dans les comices du 4 mars, 1874, examiné scrupuleusement et trouvé fort répréhensible une fraction de lettre (1) publiée dans le *Franc-Parleur* du 16 Janvier, 1874.

Comme la soumission entière à mes supérieurs est la règle inviolable de ma vie, j'ai, en recevant cette admonition, commandé à mon libraire de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la vente de la brochure contenant la lettre condamnée et de ne plus l'annoncer dans les journaux.

Cet acte d'obéissance accompli, je crois devoir exposer respectueusement à Votre Eminence certains renseignements que mon dénonciateur, *quelqu'il soit*, n'a pas eu la justice, l'honnêteté et la franchise de porter à la connaissance du St. Office.

(1) Cette lettre, mise en brochure fait partie du dossier de ce mémoire. Elle a été condamnée le 4 mars 1874, et n'a été complètement publiée en Canada que le 13 Mars de la même année, comme on pourra s'en convaincre en référant aux numéros du *Franc-Parleur* qui accompagneront ce mémoire.